



© Domèctopol/Pixabay

DOSSIER

Rythmes scolaires : où en est-on ?

Réalisé par Joël Bonenfant, Dominique Bruneau et Annie Catelas

La loi de Refondation de l'École ne se limite évidemment pas à la seule réforme des rythmes scolaires, mais force est de constater que cette dernière a eu un impact important, depuis un an, sur l'école, les enseignants, les municipalités et les familles.

À l'heure où le ministère s'apprête à évaluer l'impact de cette réforme sur les apprentissages, le Sgen-CFDT souhaite faire le point.

Rappel historique des réformes



Longtemps, la quasi-totalité des réformes des rythmes n'a porté que sur le calendrier annuel.

En 1989, la loi d'orientation permet aux communes de déroger au calendrier national en modifiant la semaine scolaire, mais il faut attendre 2008 pour un bouleversement majeur de l'organisation hebdomadaire, avec la décision unilatérale du président Sarkozy de passer à la semaine de 4 jours, une décision unanimement contestée. Parallèlement, le service des professeurs des écoles est modifié.

En 2010, l'appel de Bobigny, signé par nombre d'associations, de fédérations de parents d'élèves, de confédérations (CFDT, CGT) et de syndicats d'enseignants (Sgen, Fep, SE, Snuipp, Snes...) réclame le retour à la semaine de 4,5 jours.

En 2011, après la publication de plusieurs rapports (par l'académie de médecine, par Michèle Tabarot, suite à la conférence nationale sur les rythmes scolaires) prônant le retour à la semaine de 4,5 jours, le Sgen-CFDT rappelle que les rythmes scolaires sont étroitement liés à ceux de la société. Ils sont dès lors l'affaire de l'ensemble des partenaires et pas seulement de l'Éducation nationale.

En 2012, Vincent Peillon met en œuvre la semaine de 4,5 jours, comme annoncé lors de la campagne présidentielle. Cette réforme déclenche des oppositions – y compris chez ceux qui l'avaient demandée. Plutôt que de polémiquer, le Sgen-CFDT défend un dialogue social local constructif avec l'objectif de garantir les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage de tous les élèves.

En mai 2014, Benoît Hamon publie un décret autorisant les expérimentations en matière d'organisation. Aussitôt, certaines communes libèrent le vendredi après-midi. Le Sgen-CFDT refuse de cautionner un texte publié pour répondre à une demande des communes.

À la rentrée 2015, le Sgen-CFDT réaffirme la nécessité de débattre – comme l'avait annoncé Vincent Peillon – des rythmes annuels.

LE SGEN-CFDT A SOUHAITÉ REVENIR SUR LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, un an et demi après sa généralisation à l'ensemble des écoles publiques du territoire. Force est de constater, tout d'abord, que cette réforme, initialement pensée comme celle des temps de l'enfant, est trop souvent devenue celle des adultes aux prises avec leurs contraintes personnelles, professionnelles ou budgétaires. Chacun a en effet interprété cette réforme selon ses intérêts et interrogations propres, oubliant parfois l'objectif initial. C'est peut-être aussi pour cela que, parmi les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, collectivités territoriales) qui étaient invités à se mettre autour d'une table pour construire ensemble, beaucoup jugent cette réforme inachevée.

Au bout du compte, que reste-t-il à faire pour atteindre les objectifs de cette réforme qui visait, rappelons-le, à favoriser les apprentissages scolaires tout en prenant en compte l'enfant dans la globalité de ses temps de présence à l'école ?

Au niveau territorial, il ne faut pas se laisser aveugler par les chiffres. Dans 80 % des cas, un projet éducatif de territoire (PETD) a certes été signé, mais selon des termes qui n'ont pas toujours laissé à la pédagogie la place qui lui revenait. Tout d'abord, la concertation avec les enseignants – quand elle a eu lieu – a souvent été vécue à marche forcée : beaucoup ont eu le sentiment de ne pas être entendus au moment des choix. Dès lors, difficile pour les équipes pédagogiques des écoles de se sentir concernées et de s'approprier l'organisation du PETD. De plus, à l'heure des choix budgétaires imposés aux communes, l'intérêt de l'enfant n'a pas toujours été premier, en dépit des aides de la CAF et de la pérennisation du fonds d'amorçage (devenu de soutien). Aussi la question de la chronobiologie hebdomadaire de l'enfant est-elle passée au second rang...

FATIGUE OU PROBLÈME D'ORGANISATION ?

On a beaucoup entendu parler de la fatigue de l'enfant dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Pourtant, difficile de savoir si celle-ci est due au non-respect de la chrono-

Répartition des organisations du temps scolaire (OTS) expérimentales libérant un après-midi



Vendredi après-midi

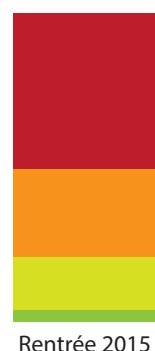
Jeudi après-midi

Mardi après-midi

Lundi après-midi

Rentrée 2014

Typologie des OTS



Rentrée 2015



Rentrée 2014

OTS expérimental
OTS régulier
OTS
OTS
OTS

OTS régulier



© gmarusya21111999/pixabay

biologie de l'enfant (du fait des organisations mises en place sur les territoires) ou aux vécus des adultes. Car, le rythme de la famille, de la société, du travail des parents n'a pas changé, et l'enfant, lui, doit s'adapter à cela.

LA MATINÉE SUPPLÉMENTAIRE S'AVÈRE PROFITABLE AUX ÉLÈVES...

Cette difficulté met en lumière la nécessité de penser la complémentarité des temps, car si le parent est évidemment le premier éducateur de l'enfant, ce sont tous les adultes référents qui doivent travailler ensemble tout au long de sa journée, se concerter et se mobiliser autour de son intérêt. Coéduquer, cointervenir, partager, travailler avec les différents membres de la communauté éducative, sont d'ores et déjà des pratiques mises en œuvre dans les écoles. Cela suppose que tout le monde s'entende autour du sens à

donner à ces mots pour éviter les conflits et l'incompréhension.

Par ailleurs – et comme on pouvait s'y attendre –, cette réforme est venue bousculer l'image traditionnelle que certains personnels éducatifs avaient encore de l'école. Certes, le positionnement du maître continue à se modifier progressivement, mais les contraintes matérielles (partage de locaux, de matériel, gestion des espaces) sont parfois l'occasion d'écartier complètement la question fondamentale de savoir comment on veut travailler ensemble... Il faut bien sûr dépasser cet obstacle, ainsi que le font d'ores et déjà de nombreuses écoles où les choses se mettent en place progressivement. Comme le souligne le Comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires dans son dernier rapport de juin 2015, il convient que chacun s'approprie cette réforme, ses tenants et aboutissants.

Le Sgen-CFDT, lui, revendique la prise en compte de la fatigue des enseignants et de leur nécessaire formation dans le cadre de cette réforme. Attention doit également être portée aux directeurs

d'école qui, chargés du pilotage, doivent garantir la construction d'un projet collectif et cohérent pour l'enfant – ce qui pose une question que le ministère ne peut ignorer : celle de la gouvernance. Au sein des écoles, avec les personnels et les interlocuteurs territoriaux.

Sur le plan des apprentissages enfin, objectif premier de la réforme, la matinée supplémentaire s'avère, selon les collègues, profitable aux élèves. Beaucoup d'ailleurs se sont saisis de ce temps supplémentaire pour modifier leur pédagogie en travaillant davantage par petits groupes ou en décloisonnant.

ÉVALUER LA RÉFORME, UNE NÉCESSITÉ

Après un temps de latence laissé aux équipes pour aménager leurs pratiques pédagogiques, le ministère a choisi de mettre en place une évaluation de l'impact de cette réforme des rythmes sur les apprentissages des élèves, une revendication que le Sgen-CFDT demandait déjà en avril 2012 lors de l'annonce de la réforme. Il faudra, et notre fédération sera vigilante, que cette évaluation apprécie l'articulation de cette réforme avec les principes mêmes de la loi de Refondation de l'école. Premiers résultats attendus en juin 2016 !

rimentales*
S 1/3
S 3/1
S 2/2

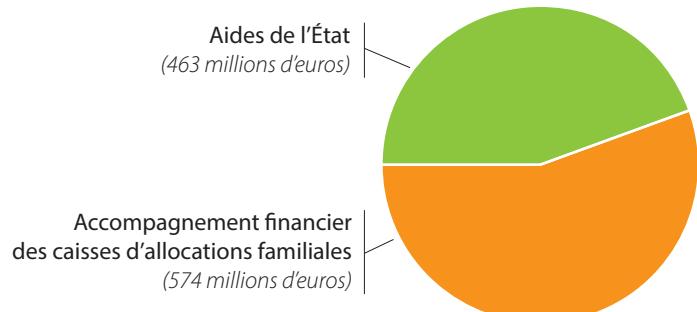


gulières

Rentrée 2015

* Une OTS est dite « régulière » lorsque l'organisation horaire des quatre après-midis ne varie pas ou peu, « 3/1 » lorsqu'elle compte un après-midi plus court que les trois autres, « 2/2 » lorsqu'elle compte deux après-midis plus courts, « 1/3 » lorsqu'elle compte un après-midi plus long que les trois autres, « expérimentale » lorsque le nombre d'heures de cours hebdomadaires est inférieur à 24 heures et/ou réparti sur 5 matinées et 3 après-midis.

Répartition des aides financières pérennisées destinées au développement des activités périscolaires



Christophe Boujon*

“la journée d'apprentissage devrait finir après les temps d'activités périscolaires”

* CHRONOBIOLOGISTE, MAITRE DE CONFÉRENCE EN PSYCHOLOGIE COGNITIVE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, SPÉIALISTE DE L'ATTENTION CHEZ L'ENFANT.

En quoi cette réforme des rythmes scolaires peut-elle favoriser les apprentissages ?

● Christophe Boujon : Tout d'abord, cette réforme garantit une meilleure régulation hebdomadaire du rythme veille/sommeil. Les études en chronobiologie et chronopsychologie montrent en effet que les enfants se couchent plus tard quand ils n'ont pas école le lendemain et que, contrairement aux adolescents et aux adultes qui compensent un coucher tardif en se levant plus tard, la plupart des enfants entre 4 et 10 ans ne récupèrent pas ce sommeil perdu. Or, le sommeil nocturne permet de consolider les apprentissages diurnes en les inscrivant dans la mémoire à long terme. Dormir moins conduit donc l'enfant à moins bien mémoriser les événements de la veille et à être moins attentif, processus psychologiques indispensables aux apprentissages.

De plus, l'efficacité de l'attention et de la mémoire à court terme varie au cours de la journée. Le changement de contenus permet à l'enfant de mieux se concentrer. Mais il faut aussi tenir compte du fait que son attention est plus soutenue en fin de matinée et d'après-midi. Il faudrait donc organiser les temps d'apprentissage en fonction de ces « contraintes attentionnelles » : réviser en début de matinée (après une bonne nuit de sommeil), présenter de nouveaux contenus

en fin de matinée et travailler sur leur organisation en début d'après-midi (avec une pause méridienne suffisamment longue).

Pourtant, des parents et des enseignants trouvent les enfants plus fatigués...

● C. B. : Les temps d'activités périscolaires (TAP) du milieu d'après-midi permettent aux élèves de réaliser des activités nouvelles, physiques et ludiques. Elles sont perçues par les élèves comme une transition entre les exigences d'assiduité, d'attention et d'écoute réclamées en classe et les devoirs à la maison. Or la journée d'apprentissage devrait finir après les TAP, car reprendre une activité scolaire interrompue depuis plusieurs heures segmente le rythme de l'enfant, ce qui constitue une cause essentielle de fatigue, laquelle peut être de deux sortes : la fatigue physiologique due à un manque de repos et la fatigue psychologique, mentale, liée à un manque de motivation. Posons-nous la question de savoir quel type de fatigue expriment nos enfants et élèves, le matin quand ils arrivent à l'école, et le soir quand ils rentrent à la maison...

Comment mieux s'adapter au rythme de l'enfant ?

● C. B. : Les rythmes scolaires doivent-ils être seulement conçus avec l'idée qu'il existe un rythme d'apprentissage idéal et universel ou en tenant compte des différences d'acquisition ? Autrement dit, le but d'un apprentissage en est-il la maîtrise (que l'enfant maîtrise mieux ses compétences) ou la performance (qu'il soit plus performant que les autres) ? Il faut évidemment privilégier dans les apprentissages le but de maîtrise pour éviter la diminution ou l'absence de motivation et donc d'attention. Tous les enfants – même d'un âge identique – évoluent différemment, physiologiquement et intellectuellement. Pourquoi, dès lors, avoir des classes qui regroupent des élèves nés la même année ? Tout pédagogue connaît l'immense écart de langage entre un enfant de 3 ans et un de 4 ans, écart encore creusé selon l'environnement familial. Parler de rythme de l'enfant et non de rythme des enfants permettrait aussi de tenir compte cette diversité dans les âges d'acquisition des compétences.



Didier Jacquemain, directeur général des Francas

Témoignage

Didier Jaquemain est délégué général et Joël Bigot est maire des Ponts-de-Cé du Maine-et-Loire.

DIDIER JACQUEMAIN

« La réforme des rythmes scolaires implique peut-être déjà de se mettre d'accord sur ce que l'on entend par coéducation... Précisons d'emblée que la coéducation existe de fait : un ensemble d'adultes, voire de plus jeunes, accompagnent les enfants et les adolescents tout au long de leur parcours éducatif. Un principe que Roger Gall et Gaston Mialaret ont d'ailleurs formalisé en proposant de définir l'éducation comme : "l'ensemble des influences d'origines et de natures diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur l'environnement, et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne. De ce fait, l'éducation est globale et continue". Mais surtout, cette définition est nécessaire dans le sens où elle suggère que ce n'est pas tant la coéducation qu'il faut construire, que la co-intervention éducative. Les initiatives individuelles de chacun (animateurs, enseignants) vont ainsi alimenter les projets et mieux inscrire les actions dans les programmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux. Or, pour croiser efficacement aménagement des



S...

de la Fédération nationale des Francas, une commune de 12 000 habitants

rythmes et coéducation, il convient de respecter quatre logiques d'action. En tout premier lieu, l'analyse du territoire et de son impact sur l'enfant doit être collectivement menée par tous les acteurs éducatifs (école, centres de loisirs, associations culturelles et sportives, parents...), l'objectif étant d'établir un relevé précis des besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et des adolescents au sein d'un territoire.

Les réponses éducatives nécessaires sont ensuite définies. Dans le cadre de la politique éducative de l'État, elles doivent tenir compte des résultats de l'analyse territoriale. Pour ce faire, une gouvernance des possibles réponses éducatives s'avère nécessaire pour s'assurer de la cohérence entre les politiques nationales et les interventions des collectivités territoriales, celles-ci s'avérant plus prégnantes du fait de cette réforme. Un véritable pilotage est donc nécessaire, car chaque collectivité territoriale doit les porter au niveau des écoles.

Enfin, au niveau territorial, deux points de vue sont à considérer. Tout d'abord, l'articulation des projets éducatifs des différentes insti-

tutions éducatives doit répondre à l'analyse mentionnée précédemment. En outre, chaque intervenant éducatif (animateur, enseignant...) doit pouvoir partager ces objectifs éducatifs en apportant sa contribution au projet avec un seul objectif : agir de la manière la plus cohérente possible pour l'enfant. »

JOËL BIGOT

« Dans notre commune, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée 2014. Notre sentiment concernant cette réforme, annoncée par le candidat devenu président de la République, et souhaitée initialement par la communauté éducative avec l'Appel de Bobigny, a été qu'elle avait besoin d'être explicitée. Face aux réticences des enseignants, aux interrogations sur le financement des activités et aux questions des parents, nous avons donc pris le temps de réunir et consulter les personnes concernées et d'organiser une conférence publique sur le sujet. Ainsi le projet éducatif territorial a permis d'écouter les acteurs locaux, associatifs, culturels, sportifs et de s'appuyer sur les atouts et les contraintes de notre territoire. À partir de là, une réflexion s'est engagée pour adapter le projet à la réalité locale et échanger pour validation avec les différents services de l'État avant diffusion aux différents membres de la communauté éducative.

Un référent sur chaque site a été nommé pour piloter les temps d'activités périscolaires (TAP). Chaque enfant doit pouvoir se construire, faire des découvertes, trouver du plaisir, voire prendre du temps pour lui-même. Conformément à l'esprit de la réforme, nous avons privilégié un calendrier hebdomadaire régulier, avec un arrêt des cours à

15 h 30, pour laisser la place à des acteurs, qui ne se connaissaient pas, mais qui ont appris à travailler ensemble, dans l'intérêt commun du temps de l'enfant. L'utilisation des locaux pouvant être à l'origine de frictions, les activités des TAP se déroulent en dehors des locaux d'enseignement à chaque fois que possible.

Après une année complète d'exercice, les TAP commencent à trouver leur place, mais les contraintes humaines et matérielles qu'ils suscitent demeurent nombreuses, même si nous avons heureusement pu nous appuyer sur la Fédération des œuvres laïques qui, forte de son expérience dans l'animation périscolaire, nous garantissait la qualité des interventions et des liens solides avec les enseignants.

Aujourd'hui, ce sont près de huit enfants sur dix qui fréquentent des TAP que nous avons voulus gratuits et accessibles à tous. Les parents nous témoignent leur satisfaction. Seul bémol, les enseignants locaux réticents à cette réforme ont des difficultés avec l'arrivée de nouveaux intervenants dans l'école, mais peut-être est-ce aussi dû à des questions catégorielles auxquelles les élus locaux – contrairement au ministère – ne peuvent guère apporter de réponses... »



Retrouvez
l'intégralité
du dossier et plus
sur notre site
sgen.cfdt.fr

INTERVIEW CROISÉE

Cathy Pascal, Véronique Couvreur et Raphaël Rambaud

Propos recueillis par Dominique Bruneau

En mars 2014, le Sgen-CFDT interviewait trois professeurs des écoles sur la mise en place des rythmes scolaires. Comment, un an après, Cathy Pascal, Véronique Couvreur et Raphaël Rambaud vivent-ils cette réforme dans leurs écoles ?



DR



DR



DR

Après une année et demi, que pensez-vous de cette cinquième matinée de classe ? Est-elle bénéfique aux apprentissages des élèves ?

● **Cathy Pascal :** Très clairement, cette cinquième matinée de classe est bénéfique à mes élèves. Tout d'abord, beaucoup se levaient déjà auparavant pour aller au centre de loisirs ou pour être confiés à un membre de leur famille : il n'y avait donc pas de « grasse matinée » le mercredi. Je peux placer deux séances fondamentales (par exemple, rédaction et géométrie) ce matin-là. Cette demi-journée supplémentaire fait la part belle à des rituels qui permettent de revoir les notions et de mémoriser les leçons... et la régularité paie. Tout enseignant sait combien le matin est plus favorable aux apprentissages. Cette cinquième matinée apporte un temps précieux.

Les après-midis sont consacrés aux sciences, à l'histoire-géographie, aux arts visuels, mais aussi à animer un groupe de besoins (des ateliers de remédiation permettant de revenir sur différentes notions en fonction des compétences acquises).

● **Raphaël Rambaud :** Cette matinée supplémentaire me semble particulièrement intéressante pour mes élèves de moyenne section. Avec une matinée de plus, il est plus facile de proposer des activités nombreuses aux enfants sans tomber dans la « sur-activité ». Cette régularité permet aussi aux élèves de mieux intégrer les rituels et d'apprendre plus facilement les chants, les comptines, le nom des jours... et plus globalement, toutes les connaissances qui impliquent une répétition. C'est très important, en particulier pour les élèves allophones dont les progrès sont vraiment visibles.

On entend des parents ou certains enseignants évoquer une augmentation de la fatigue de l'enfant au point de ne pas les envoyer en classe le mercredi matin, mais dans mon cas, je ne le constate pas.

● Véronique Couvreur : Nous avons déjà mis en place la cinquième matinée dans notre groupe scolaire, le mercredi, mais nous avons dû la déplacer au samedi pour nous aligner sur les autres écoles lilloises. L'année dernière, l'absentéisme était très important le samedi matin (entre 20 et 40 %), toutes classes confondues. À l'initiative des parents élus, une enquête a été menée dans mon école. Parmi les raisons invoquées par les parents : matinée dédiée à la détente et aux loisirs avec son ou ses enfants, souci de garde alternée et, enfin, fatigue de l'enfant.

Dans un premier temps, nous avions réservé le samedi matin à des moments d'échange avec les parents qui ne travaillaient pas ce jour-là. Ouvrir nos classes permettait de valoriser le travail des enfants. Mais ceux qui ne venaient pas étaient exclus de ces temps forts.

Pédagogiquement, le samedi matin est également l'occasion de travailler en groupes réduits. L'enseignant est davantage disponible pour s'occuper d'un élève qui a besoin de remédiation ou d'aller plus loin. Par exemple, on travaille beaucoup la lecture.

Depuis le début de l'année, l'absentéisme est moindre et on ouvre la classe aux familles le samedi qui précède les vacances scolaires.

Qu'est-ce que cela a changé à vos conditions de travail ?

● R.R. : Je suis très favorable à la régularité de ces horaires de travail et j'apprécie d'avoir une pause méridienne un peu plus longue qui me permet de travailler, de ne plus déjeuner avec un lance-pierres, de me détendre un peu et de quitter un tout petit peu plus tôt l'école en fin de journée.

● V.C. : Si je prends uniquement en compte le changement de matinée du mercredi déplacée au samedi... pas grand-

chose. En tant qu'individu, je préfère avoir cours le mercredi matin, car c'est un temps de travail inséré dans la continuité de la semaine et qui garantit le repos du samedi matin. Mais en tant qu'enseignante, je préfère travailler le samedi matin avec les élèves. C'est aussi le moyen pour moi et mes collègues d'aller chercher nos enfants à l'école, car nous sommes la seule école à avoir ces horaires l'après-midi (deux après-midis libérés).

LES APRÈS-MIDIS SONT DÉSORMAIS PLUS LUDIQUES ET INTERACTIFS PUISQUE CONSACRÉS À DES MATIÈRES QUI ÉVEILLENT.

● C.P. : Mes journées sont plus courtes, ce qui rend les après-midis plus confortables et moins éprouvants nerveusement : les élèves sont toujours un peu plus agités après la restauration scolaire et le temps libre qui suit. Dès 15 h 45, je peux corriger les devoirs, préparer plus tôt mes cours et avoir une vie personnelle de meilleure qualité en fin de soirée.

Quelles conséquences ont eu les temps périscolaires sur votre façon d'enseigner, de travailler au sein de votre école ?

● V.C. : La répartition des deux après-midis de temps périscolaires dans la semaine nous offre de nombreuses possibilités de travail en équipe, de temps de formation, de bouffées d'oxygène si besoin est... On a le temps de corriger, de « préparer notre classe » (préparer les cours et organiser la salle) ou de participer aux travaux

personnels encadrés (TPE) afin d'intégrer au mieux les projets à nos temps de classe. C'est aussi un moment d'échange avec les animateurs pour parler de nos élèves.

● C.P. : Dans mon école, nous avons fait le choix de placer les temps d'activités périscolaires (TAP) de 15 h 45 à 16 h 30 pour volontairement raccourcir la journée de classe. Nous bénéficions d'une pause méridienne de deux heures. En conséquence, nous plaçons deux fois par semaine une demi-heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC) pour les élèves rencontrant des difficultés, entre 11 h 30 et midi – un moment favorable à cette activité. Ensuite, je me rends compte que, comme j'ai cinq matinées pour les fondamentaux, je fais des séances courtes et répétitives – mes rituels –, qui alternent avec des séances un peu plus longues où je place les exercices d'entraînement et les notions nouvelles qui exigent ma présence. Les après-midis sont désormais plus ludiques et interactifs puisque consacrés à des matières qui éveillent. Cela a donc profondément modifié ma répartition des domaines d'enseignement pour mieux correspondre au rythme des enfants, de mes élèves.

● R.R. : Dans ma commune, les activités prévues pour les temps périscolaires nous ont été présentées en début d'année. Les temps et lieux d'activité (et de non-activité) sont adaptés à l'âge des enfants et respectueux de leurs envies.

Les après-midis sont plus courts qu'auparavant, la pause méridienne mieux organisée. Le dortoir est maintenant disponible pour tous les élèves qui en ont besoin et pas seulement les petites sections. Tout cela rend le temps de l'après-midi plus agréable et confortable pour les enfants comme pour les enseignants.

Il était important pour notre équipe de proposer un accueil cohérent et bienveillant tout au long de la journée scolaire avec tous les personnels.

**Gouvernance
Une question en suspens...**

Si la réforme des rythmes a bousculé l'organisation des écoles aussi bien au niveau du travail des enseignants qu'au niveau pédagogique, elle a aussi révélé l'urgence d'une évolution du fonctionnement du premier degré. Les équipes ont en effet parfois eu le sentiment de ne pas avoir d'espaces démocratiques pour porter leurs demandes auprès des collectivités territoriales comme des inspecteurs de l'Éducation nationale. Ces derniers ont quant à eux eu le sentiment d'être parfois en porte-à-faux. D'un côté, on leur demandait d'être des médiateurs sans connaître la réalité des demandes des écoles ; de l'autre, ils devaient se positionner sans connaître la réalité du fonctionnement des communes. Pourtant, la réforme des rythmes devait être l'occasion de concrétiser un objectif de la loi de refondation : travailler en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative pour construire un projet éducatif territorial. Dans les faits, l'absence d'instances permettant cette construction a fait reposer sur quelques personnes l'essentiel du travail, donnant souvent l'impression que les décisions étaient prises hors les murs.

Pour le Sgen-CFDT, la réforme des rythmes n'est pas à l'origine des difficultés d'organisation de l'école, elle n'en a été qu'un révélateur. La liste des sujets sur lesquels les collègues, et en premier lieu les directeurs, subissent des injonctions descendantes parfois contradictoires, est longue : sécurité des élèves, responsabilité, 108 heures, financement, organisation, etc. Lors de la mise en place de la semaine de 4,5 jours, ceux qui ont joué sur les peurs pour demander le statu quo, n'ont pas répondu aux inquiétudes des collègues.

Pour le Sgen-CFDT, revendiquer un établissement du premier degré, c'est avancer une solution concrète pour donner autorité et légitimité à l'École. C'est aussi défendre une démocratie professionnelle en créant un conseil d'administration et un conseil pédagogique, et promouvoir la proximité territoriale et la reconnaissance des personnels – en particulier des directeurs.

Nouvelle organisation du travail

Impact pour les personnels

Par Joël Bonenfant

La cinquième matinée de classe avait pour premier objectif d'améliorer les apprentissages des élèves en prenant en compte l'enfant dans sa globalité. Cependant, cette réforme a aussi eu un impact sur l'organisation du travail des personnels.

Dès le lancement de la réforme, le Sgen-CFDT s'est mobilisé pour faire valoir les revendications des personnels sur les modifications que cela allait engendrer.

Le Sgen-CFDT a ainsi défendu la nécessité d'associer les équipes à l'organisation de la semaine scolaire, au plus près de la réalité des territoires. C'est par la négociation avec tous les personnels et dans le respect de chacun que la réorganisation des temps de travail, les aménagements et les compensations aux contraintes nouvelles devaient être pensés pour concilier intérêts personnels et collectifs. C'est par un dialogue au sein de l'école que les enseignants peuvent travailler hors temps scolaire dans les classes pendant que se déroulent les activités périscolaires.

La répartition des déplacements sur cinq journées (au lieu de quatre) a engendré des frais supplémentaires. Elle a aussi été perçue comme une dégradation des conditions de vie, a généré une fatigue supplémentaire. Le placement des animations pédagogiques le mercredi après-midi ou en fin de journée a accentué ce sentiment de déterioration. Parallèlement, le Sgen-CFDT a porté et obtenu la création de l'Isae, première étape vers une égalité de traitement avec les professeurs du second degré.

Les journées de travail ont été raccourcies, mais la répartition sur cinq jours a rendu plus complexe l'organisation du travail « invisible ». Or les enseignants ont besoin de temps pour « préparer la classe » (préparer les cours et organiser la salle), pour corriger les travaux des élèves, pour réunir les équipes, pour rencontrer les familles. Encore faut-il que ce temps soit reconnu !

Pour le Sgen-CFDT, il faudra modifier les obligations de service des personnels du premier degré qui ne répondent plus aux évolutions actuelles. Le Sgen-CFDT demande une déconnexion du temps de travail des enseignants du temps de présence des élèves. Cela permettra de développer d'autres modalités d'interventions pédagogiques et une meilleure appropriation de la réforme dans ses différents aspects.



©Pixabay/Antranias